

Depuis le 25 mai 2018, la réglementation en matière de protection des données a été modifiée. Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant. Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

L'association Familles Rurales de Lannilis intègre ce dispositif et s'engage donc, conformément à cette nouvelle réglementation, à garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses adhérents. Cette chartre présente les traitements effectués sur les données collectées et les dispositions mises en place.

LES DONNEES COLLECTEES

Pour bénéficier des services proposés par l'association Familles Rurales de Lannilis (Accueils de loisirs, séjours, activités socioculturelles, etc...), chaque adhérent doit remplir un dossier d'inscription spécifique à l'activité. Ce dossier peut comporter des champs obligatoires tels que nom, prénom, date de naissance, etc... Certaines données sont générales tandis que d'autres peuvent être spécifiques à l'activité souscrite. Le dossier d'inscription doit être signé afin de certifier exacts les renseignements indiqués et de valider diverses autorisations (exemples : droit à l'image, autorisation du traitement des données sur un support informatique, etc...). Une partie des données récoltées est saisie dans un logiciel de gestion et de facturation.

POURQUOI CES DONNEES ET A QUEL TITRE

Les données collectées peuvent varier d'une activité à l'autre en fonction des impératifs liés à sa pratique et son cadre légal.

L'identité : Le dossier d'inscription permet une identification de la famille et des individus la composant afin d'assurer une prise en charge individualisée des personnes.

Vos coordonnées : Les coordonnées collectées permettent la communication d'informations générales concernant le service et l'association, l'envoi de documents tels que des factures ou des attestations, ainsi qu'une prise de contact rapide en cas d'incident (un enfant malade au centre de loisirs par exemple). Il est possible de renseigner une adresse mail afin de faciliter les échanges et de cocher une souscription aux services suivants : Recevoir la lettre d'information du Centre de Loisirs, Recevoir mes factures par email, Recevoir mes reçus de règlements par email, Recevoir mes avis d'encaissement par Email. Ces services optionnels peuvent ensuite être désactivés sur simple demande auprès du personnel de la structure.

La catégorie socio-professionnelle : Elle est utilisée à un niveau local et national à des fins statistiques.

Les données d'allocataire : Le régime d'allocation et le numéro d'allocataire sont obligatoirement collectées pour la souscription à l'accueil de loisirs. Ces données sont susceptibles d'être transmises à certaines caisses (CAF, MSA, etc...) dans le cas de demandes de subventions ou de contrôles de la structure.

Le quotient familial : Afin d'appliquer une tarification en fonction du niveau de ressources, le quotient familial peut être demandé. Par défaut, la famille doit fournir une attestation de quotient familial à récupérer auprès de la caisse d'allocation. Mais il est également possible, à condition d'être allocataire de la CAF et de cocher la case d'autorisation correspondante dans le dossier d'inscription, d'autoriser les salariés habilités de l'association Familles Rurales de Lannilis à consulter directement le quotient familial sur CDAP, le site dédié au professionnels, grâce au numéro d'allocataire CAF. Tant que l'enfant fréquente la structure et sauf contre-indication de la famille, cette autorisation sera conduite tacitement chaque année.

Validation d'autorisations diverses : En signant le dossier d'inscription, l'adhérent accepte le règlement intérieur de la structure ou du service et valide certaines autorisations spécifiques à chaque service. Exemples : autorisation de la pratique d'interventions chirurgicales, transport, droit de diffusion de l'image, etc...

Photo des enfants : Dans le cadre de l'activité accueil de loisirs, le personnel est susceptible d'intégrer une photo numérisée de l'enfant dans son dossier informatique. Cette photo permet d'identifier facilement l'enfant lors des traitements informatiques ou dans le cadre des activités.

Données de santé : Certaines données de santé importantes renseignées dans le dossier d'inscription de l'individu peuvent être traitées informatiquement afin d'être transmises plus facilement à l'équipe encadrante. Cette informatisation permet une meilleure prise en charge des spécificités de l'individu.

Portail famille : Lors de la saisie des données de la fiche d'inscription, le logiciel de gestion attribue à la famille un espace personnel en ligne ainsi que les identifiants et mots de passe associés. Ces codes d'accès sont ensuite communiqués par email ou dans un document imprimé à l'adhérent. Cet espace en ligne peut être désactivé sur simple demande ou en cochant la case correspondante dans la fiche d'inscription. L'espace en ligne permet notamment de formuler des demandes de réservations, consulter la liste des dernières factures et des derniers règlements, etc...

QUI A ACCES A CES DONNEES

Les données sont destinées à un usage interne uniquement. Seules les personnes habilitées peuvent les consulter (personnel administratif ou pédagogique). Les données collectées ne sont ni échangées, ni vendues, ni cédées à quelque tiers que ce soit.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

D'une manière générale, il n'y a pas de limite de conservation des données collectées. Hormis le fait qu'un adhérent sollicite l'effacement de toutes ou partie des données qui ont été collectées.

COMMENT ACCEDER A CES DONNEES

L'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données qui le concerne. Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, l'association doit s'assurer de l'identité du demandeur. Aussi, toute demande tendant à l'exercice des droits devra être accompagnée de la copie d'un titre d'identité signé. La demande doit être adressée à : Familles Rurales Lannilis – Maison de l'enfance – 29870 LANNILIS.

SECURISATION DES DONNEES

La base de données de notre logiciel de gestion est stockée sur un serveur local. L'accès est uniquement possible pour les salariés munis d'un mot de passe personnel. Des sauvegardes des données sont effectuées de fréquence journalière. La sécurisation et l'entretien du serveur sont assurés par une société informatique dans le cadre d'un contrat de maintenance.

Le portail famille est hébergé sur un serveur situé en France dédié à cet usage. La sécurisation et l'entretien de l'hébergement sont assurés par l'association Familles Rurales Lannilis. Les caractéristiques suivantes sont mises en œuvre : Adresse avec certificat SSL, anti-DDoS, pare-feu, antivirus, transferts SFTP/SSH, chiffrement AES des mots de passe et de toutes les données personnelles, journalisation des accès, sauvegarde quotidienne de la base de données.

Toute violation ou fuite des données sera notifiée aux usagers et à la CNIL dans les 48h suivant la découverte.

TRANSFERT DES DONNEES

Certaines données personnelles peuvent être transmises aux caisses d'allocation (dans le cas de contrôle notamment) ou à la fédération Familles Rurales (traitement de la cotisation nationale ou de la déclaration à l'assurance individuelle nécessaire pour nos activités).

Exceptés ces cas particuliers, aucune donnée collectée n'est transférée ni au sein du territoire nationale, ni au sein de l'Union Européenne et ni hors Union Européenne.